



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère de l'économie et des finances
Ministère de la culture et de la communication**

23 JAN. 2013

La ministre des Affaires sociales et de la Santé
La ministre de la Culture et de la Communication
Le ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie et des Finances, chargé du Budget

à

Monsieur le Chef de service de l'Inspection générale
des affaires sociales

Madame la Cheffe de service de l'Inspection
générale des affaires culturelles

Nos réf : MG/51/1/EA-FXM

Objet : Demande de mission sur l'unification des organismes en charge du régime de sécurité sociale des artistes auteurs

Le régime de sécurité sociale des artistes auteurs, rattaché au régime général, est géré par deux associations loi 1901 agréées dont l'Etat assure la tutelle. L'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA), créée en 1977, a pour unique objet la gestion du régime pour les branches des écrivains, auteurs-compositeurs de musique, réalisateurs de cinéma et télévision, photographes. La Maison des artistes (MDA) gère la branche des arts graphiques et plastiques depuis 1964, tout en ayant par ailleurs une activité associative depuis sa création en 1952.

Nous avons été saisis par plusieurs organisations professionnelles des difficultés que pose l'existence de deux organismes pour gérer ce régime, tant au regard de l'égalité de traitement des cotisants que de leur gouvernance. Ces difficultés ne sont d'ailleurs pas nouvelles et ont conduit, dès 2005, l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale des affaires culturelles, dans le cadre d'un rapport conjoint relatif à « la gestion du régime de sécurité sociale des artistes auteurs par la MDA » (Michel Raymond et Bruno Suzzarelli), à préconiser la constitution d'une structure unique de gestion.

.../...

Si cette démarche n'avait pas abouti à l'époque, des évolutions récentes ont conduit à un rapprochement des deux entités, avec en particulier la nomination d'un directeur commun. Dans ce nouveau contexte, nous souhaitons aujourd'hui approfondir l'idée de créer une caisse unique de sécurité sociale pour gérer la protection sociale des artistes auteurs, de façon à rendre à ces derniers un service plus performant, tant en ce qui concerne les prestations fournies que le recouvrement. L'amélioration de la protection sociale des professions artistiques constitue en effet une des préoccupations du Président de la République et du Gouvernement.

Dans ce cadre, nous souhaitons que vous mettiez en place une mission d'audit afin d'éclairer le Gouvernement sur les modalités optimales d'organisation, de fonctionnement et d'unification du régime de sécurité sociale des artistes auteurs.

Vous établirez un état des lieux du régime, en faisant ressortir les points de convergence et de divergence existant aujourd'hui entre les deux organismes, l'AGESSA et la MDA, tant au niveau de leur organisation interne que du traitement des assurés.

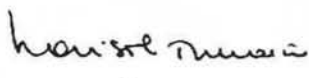
À partir de ce diagnostic, vous formulerez des recommandations qui s'attacheront à définir les schémas de réforme sur :

- l'évolution du régime de sécurité sociale des artistes - extension du champ d'application, amélioration de la couverture des risques notamment au regard des accidents du travail et maladies professionnelles et de la vieillesse - et son financement ;
- la création de la caisse de sécurité sociale : ses missions (recensement, affiliation, recouvrement, guichet unique, etc.), son organisation juridique, administrative et financière ainsi que sa gouvernance ;
- l'évaluation de l'impact financier de la réforme.


Vous rencontrerez les organisations professionnelles représentatives des branches et des secteurs concernés et vous vous appuyerez sur les autorités de tutelle du régime (direction de la sécurité sociale et direction générale de la création artistique), ainsi que sur la direction commune de l'AGESSA et de la MDA pour la réalisation de cet audit et pour déterminer les facteurs de réussite de la réforme et susciter l'adhésion tant des organisations professionnelles des artistes auteurs et des diffuseurs que du personnel.

Vous nous remettrez votre rapport pour le 1^{er} juin 2013.

Nous vous prions de croire, Madame et Monsieur les chefs de service, en l'assurance de notre considération distinguée.



Marisol TOURAINE



Aurélie FILIPPETTI



Jérôme CAHUZAC